

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/115  Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DB2019/48</b>	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

**POUR : 17 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le sept octobre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/09/2019

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mesdames LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BOUILLON Jacques, CARPENTIER Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît.

**Représentés** : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir à M. Francis SIGNORET ; M. Jean Yves PIC donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE

**OBJET : MODIFICATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL DE TERRON SUR AISNE**

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » inscrite aux statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2019/75 du 10/07/2019 confiant délégation au Bureau pour fixer les montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision / modification / dégrèvement ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat Urbanisme lors de sa séance du 02/10/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de diminuer le montant du loyer du logement communal réhabilité sous maîtrise communautaire situé à Terron sur Aisne à 530 € (hors charges)
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.


  
 Le Président,  
**Francis SIGNORET**